

Conseil Municipal de Capinghem
Séance du 24 FEVRIER 2010

Convocation en date du 17 FEVRIER 2010

Ordre du jour

Communication du Maire

Présentation du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2010

PERSONNEL COMMUNAL – ORGANISATION DES SERVICES

D10-23/01 : PERSONNEL PERISCOLAIRE – **Création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet**

D10-23/02 : PERSONNEL PERISCOLAIRE ET ADMINISTRATIF – **Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet**

D10-23/03 : PERSONNEL ADMINISTRATIF - **Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet**

BUDGET – FISCALITE – MARCHES PUBLICS – TARIFICATION

D10-23/04 : TARIFICATION – **TARIF DES SERVICES PERISCOLAIRES**

URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – GRANDS PROJETS

D10-23/05 : AMENAGEMENT URBAIN – **Choix du mobilier urbain et des candélabres pour le quartier HUMANICITE et gestion des espaces publics**

INFO : ZAC TOURNEBRIDE ET CŒUR DE VILLE

INFO : PERMIS D'AMENAGER HUMANICITE

INFO : EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE LUCIE AUBRAC

CULTURE ET LOISIRS

INFO : LA QUINZAINE DE L'ENTORSE

ELECTIONS

INFO : organisation des élections régionales des 14 et 21 mars 2010

DIVERS

INFO : débat d'orientation budgétaire – préparation du budget primitif 2010 – conseil privé

L'an deux mil dix, le février à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CAPINGHEM se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 121-10 du code des communes.

Présents : VERFAILLIE D - BEAGUE f - LEFEBVRE D – LECOCQ F - RAKOTOMANANA E
- ROUBAUD N - VERPLANCKE S - SANNIER J- DESBROSSES D GRUSON J - BOOTZ I

Absent excusé avec pouvoir : VAN WEYDEVELDT JC- KRIEGER M – BARBAY E

Absent excusé : LEFEBVRE M

Absent : PLATEL P. STELMASZYK T - BUCLON J

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur Christophe BROCCQUET

COMMUNICATION DE MONSIEUR LE MAIRE

Pour des raisons d'organisations comptables liées à l'adoption du budget primitif 2010 et à la mise en œuvre du nouveau système informatique HELIOS du Trésor Public, M. le Maire indique que le prochain conseil se déroulera le 22 mars à 19h00.

Info : implantation des gens du voyage à CAPINGHEM

M. le Maire précise que ce lundi, il s'est tenu une réunion de concertation en mairie, réunissant le propriétaire des locaux et parking de la zone économique rue des fusillés d'une part, et les commerçants de cette même zone d'autre part.

Un rappel de la loi a été effectué. La procédure est complexe. En synthèse, M. le Maire indique que le référé préfectoral, qui induit une intervention des forces de l'ordre, est à l'initiative du propriétaire... ce dernier devant faire constater par ailleurs l'occupation illicite du terrain par un huissier de justice. Tout cela a un coût et de plus, cette procédure administrative demande un peu de temps. Par expérience, on constate que les forces de police interviennent en général deux à trois semaines après le déféré.

M. le Maire ajoute que la Préfecture du Nord – notamment l'arrondissement de LILLE – est peu réactive, il y a aujourd'hui une volonté manifeste d'être relativement conciliant avec les gens du voyage. Il étaye ses propos en se référant à la réponse effectuée par M. QUEVAL – chargé de mission « gens du voyage » pour le Préfet du Nord – ce dernier met en effet l'accent sur le manque de places offertes aujourd'hui aux gens du voyage, les collectivités territoriales étant frileuses à appliquer rapidement les dispositions légales.

Un débat s'engage. M. LECOCCQ pense qu'il serait souhaitable de saisir la presse et de communiquer également au travers du bulletin municipal. M. LEFEVRE s'inquiète des risques sanitaires à venir, en effet, concomitamment à cette occupation sauvage, une décharge publique à ciel ouvert est en train de voir le jour. Mme BOOTZ acquiesce et demande si la ville ne pourrait pas mettre en place un container. Mme VERPLANCKE concède que les modes de vie de chacun doivent être respectés – sous couvert du respect de la loi – or, elle estime que sur le problème soulevé aujourd'hui, les gens du voyage adoptent un comportement un peu provocateur et on peut comprendre le désarroi des riverains et des commerçants, qui voient leur chiffre d'affaire considérablement impacté. M. BEAGUE entend les arguments de chacun, regrette le manque d'implication et de réactivité de la Préfecture, mais il rappelle qu'effectivement beaucoup de collectivités sont rétives à appliquer les principes d'accueil des gens du voyage fixés par la loi... par ailleurs, il précise qu'il ne faut pas confondre les gens du voyage et les populations ROM, la problématique ROM étant autrement plus complexe à gérer.

Sur ce point, M. BROCCQUET rappelle les contradictions du droit européen lié à la libre circulation des personnes et au fait de devoir justifier d'un emploi pour rester au-delà de trois mois sur un territoire donné au sein de l'Union Européenne – voir espace SCHENGEN notamment.

M. le Maire ferme le débat en indiquant que cette thématique lui tient à cœur depuis le début de son investissement public, et qu'à ce titre, CAPINGHEM, alors qu'il n'y a pas d'obligation légale ; soucieuse de répondre à son niveau à cette problématique, a adhéré au syndicat des gens du voyage et a donné son accord pour l'installation d'une aire d'accueil sur son territoire.

PERSONNEL COMMUNAL – ORGANISATION DES SERVICES

D10-23/03 : PERSONNEL ADMINISTRATIF - Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet

M. le Maire invite M.BROCQUET a expliqué la situation organisationnelle des services communaux... situation à l'origine des trois délibérations proposées au vote du conseil ce soir.

M. le DGS propose de débiter par la création du poste supplémentaire d'agent administratif dévolu au service administratif de l'hôtel de ville. Il rappelle qu'un agent est en congé maternité, que par ailleurs, l'agent responsable de l'urbanisme et du CCAS est en congé maladie et que l'on s'oriente vers un congé longue maladie, enfin que pour des raisons privées, l'agent en charge de la communication – des relations avec les associations – est en recherche de mutation. Beaucoup d'incertitudes s'imposent actuellement, les missions qui incombent aux services administratifs ne sont pas assumées avec cohérence et sérénité. En conséquence, pour les raisons évoquées et afin de faire face également à l'augmentation significative de la population pour les quatre années à venir (probablement 3000 habitants avant la fin du mandat, à comparer aux 1 800 de 2010), M. BROCQUET explique qu'il est souhaitable de créer un poste supplémentaire au sein des services administratifs – un poste polyvalent.

Mme VERPLANCKE entend les difficultés rencontrées mais s'interroge par rapport aux capacités financières de la ville. La masse salariale atteint aujourd'hui au moins 50% des dépenses de fonctionnement, ce recrutement est-il donc « digérable » ?

Mme ROUBAUD précise que les 540 000 € provisionnés au budget primitif 2010, sont prévus pour faire face à un scénario où la ville devrait financer 6 postes administratifs... A ses yeux, la ville peut assumer, néanmoins elle rejoint l'analyse de Mme VERPLANCKE, il faut être vigilant par rapport à l'évolution de la masse salariale. Après un débat ouvert et serein, il est décidé de donner une suite favorable à la création d'un nouveau poste d'agent administratif à temps complet.

D10-23/02 : PERSONNEL PERISCOLAIRE ET ADMINISTRATIF – Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet

Concernant la création d'un poste de rédacteur dédié aux affaires périscolaires, M. BROCQUET indique qu'il s'agit pour M. le Maire de pouvoir donner une suite favorable à la demande de M. PAILLART. En effet, ce dernier lauréat du concours de rédacteur territorial et il souhaite faire valoir son droit à nomination dans ce nouveau cadre d'emploi. M. BROCQUET précise que rien ne s'oppose à cela, en effet, le poste actuellement occupé par l'intéressé est reconnu comme un poste de catégorie B avec de fortes responsabilités (régie de 80 000 €, encadrement d'une dizaine d'agents..), sur le plan budgétaire la nomination de M. PAILLART au grade de rédacteur a un coût de 2 000€ pour la ville.

Il est demandé à M. BROCQUET s'il y a une obligation pour M. le Maire de donner une suite favorable.

M. BROCQUET répond par la négative – le concours est valable 5 ans – soit la personne est nommée au sein de la commune pendant cette temporalité soit elle mute dans une autre collectivité où il existe un grade et un poste libres.

Fort des explications fournies, le conseil donne son accord pour la création d'un poste de rédacteur territorial dédié au service périscolaire.

D10-23/01 : PERSONNEL PERISCOLAIRE – Création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet

Enfin, M. BROCCQUET propose de créer un poste supplémentaire d'agent d'animation au sein du service périscolaire pour les raisons évoquées dans le cadre du texte de la délibération motivant cette création.

Le conseil municipal souscrit aux justifications développées au travers de la délibération mais souhaite qu'une réflexion soit menée quant aux heures nouvelles créées ... faut-il les dédier exclusivement à l'école et en particulier dans le cadre d'un poste supplémentaire d'ATSEM ?

Un débat s'ouvre, la discussion soulève beaucoup de questions.

M. LEFEBVRE évoque notamment les critiques parfois acerbes de M. HUJEU à l'encontre de la politique jeunesse menée par les élus municipaux.

Mme VERPLANCKE rappelle d'ailleurs qu'en janvier dernier, M. HUJEU avait été l'auteur d'un courrier relativement dur.

Au final, il est décidé de proposer la mise à disposition de 7 heures au bénéfice du groupe scolaire LUCIE AUBRAC – charge au conseil d'école sous l'impulsion de M. HUJEU, de réfléchir à l'utilisation desdites heures.

Concernant la création du poste : accord du conseil.

BUDGET – FISCALITE – MARCHES PUBLICS – TARIFICATION

D10-23/04 : TARIFICATION – TARIF DES SERVICES PERISCOLAIRES

M. GRUSON présente la nouvelle tarification validée par la commission périscolaire. Peu de changement par rapport à l'année dernière, il précise néanmoins que pour les extérieurs la tranche E sera maintenant appliquée à l'ensemble des prestations proposées. En synthèse, les extérieurs se verront appliquer des tarifs 20% plus élevés que le tarif le plus haut des capinghemmois.

M. BEAGUE s'étonne que les habitants de Lille-Métropole soient confrontés à des tarifs différents pour accéder aux services scolaires, périscolaires et associatifs d'une commune métropolitaine selon qu'ils sont résidents ou "extérieurs" de celle-ci. IL s'oppose au maintien de "tarifs extérieurs" à CAPINGHEM et dans les autres villes de Lille-Métropole quels que soit le service municipal proposé.

M. GRUSON entend l'argument mais précise que ces services sont par nature déficitaires et donc supportés par la fiscalité communale.

M. LECOCCQ profite de cette délibération pour demander si un accord a été trouvé avec la ville d'ENNETIERES EN WEPPEs concernant les habitants du lotissement les BROUX.

M. le Maire explique qu'il a effectivement rencontré son homologue, mais le premier magistrat d'ENNETIERES ne souhaite pas verser de participation à la ville de CAPINGHEM au prorata des enfants de sa commune scolarisés à CAPINGHEM. En effet, ENNETIERES à l'instar de CAPINGHEM développe une offre complète en matière périscolaire et scolaire, des investissements lourds ont été réalisés, il invite donc les habitants des BROUX à inscrire leurs enfants à l'école d'ENNETIERES.

URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – GRANDS PROJETS

D10-23/05 : AMENAGEMENT URBAIN – Choix du mobilier urbain et des candélabres pour le quartier HUMANICITE et gestion des espaces publics

M. le Maire indique que les trois permis de construire déposés à ce jour dans le cadre du permis d'aménager de l'ICL ont été rejetés : problématique du nombre de places de parkings, incohérence de certains plans masses et problématique de l'accessibilité générale du site. Afin de trouver des compromis intelligents, la ville de CAPINGHEM va organiser une réunion de concertation technique où seront présents : l'ICL, LMCU et la DDE.

Par ailleurs, concernant l'offre de stationnement au sein du quartier HUMANICITE, M. le Maire fait part au conseil de la levée de bouclier des constructeurs-bailleurs sociaux. Il semblerait que la solution consiste en la constitution de parkings sur chaque îlot... affaire à suivre.

M. le Maire indique également que l'association des riverains de la ZAC TOURNEBRIDE s'apprête à déposer un recours en annulation lié à la procédure de création de ladite ZAC. Les membres de l'association se déclarent non convaincu par les explications fournies par LMCU lors de la réunion organisée en mairie de LOMME en début de mois. Les inquiétudes sont multiples : accessibilité rue du grand but et RNO, nombre de logements construits à l'intérieur du périmètre DIVAT, proximité d'une zone économique frontalière à leurs lotissements.

Enfin, M. le Maire souhaite que le conseil municipal se positionne par délibération lors de la présente séance par rapport :

- Au choix du mobilier urbain installé dans le quartier HUMANICITE ;
- A la position à tenir quant à la reprise des équipements publics, type espaces verts, faut-il le faire dès la constitution de l'équipement ou attendre que l'ensemble du quartier soit définitivement réalisé ?

Après réflexion et au regard de la complexité d'une reprise d'équipement au sein d'une opération d'aménagement urbain non achevée, le conseil municipal décide de privilégier le chemin de la sûreté à savoir : reprise des équipements publics et espaces verts à la fin des travaux d'aménagement de l'ensemble de la zone, dans le cadre des prérogatives et procédures instituées par le Code de l'Urbanisme et après la réalisation d'un état des lieux précis et circonstancié.

Pour ce qui relève du mobilier urbain, le conseil souscrit aux propositions du paysagiste diligenté par l'ICL.

M. le Maire indique que les candélabres seront soumis à la règle adoptée à l'instant en matière de reprise dans le domaine public, il précise que la ville assumera, dès leur mise en fonctionnement, le paiement des consommations.

INFO : EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE LUCIE AUBRAC

M. GRUSON explique qu'au regard de l'accélération de l'aménagement du quartier HUMANICITE et du lancement des travaux Cœur de Ville en 2011, début 2012, il est nécessaire de réaliser une extension de l'actuelle école pour répondre à une augmentation des effectifs en septembre 2012.

Il indique que la commission périscolaire a rappelé :

-son principe d'avoir une mixité dans les établissements scolaires en terme de « quartier » de recrutement, de limiter les mouvements de véhicules au sein de la commune, d'avoir une accessibilité aux futurs équipements sportifs.

La commission a avancé sur une réflexion répondant à ces critères à savoir :

Au terme de la réalisation de Tournebride 2 groupes scolaires :

1 maternelle sur le cœur historique

1 maternelle et primaire sur la ZAC Tournebride à proximité des équipements sportifs

En phase transitoire

1 groupe unique en cœur historique avec une extension immédiate de 3 classes minimum.

Une extension des parkings sur la cour devant les locaux périscolaires.

L'objectif de réalisation de cette extension pour la rentrée de 2012 nécessite le démarrage dès à présent du projet. Il pourrait être envisagé de reconduire sans consultation le cabinet d'architecture ayant réalisé l'école primaire.

Il est convenu d'associer au plus tôt les représentants de l'éducation nationale afin d'une part de conforter notre stratégie et d'autre part de définir les besoins.

Le conseil municipal acquiesce et donne son accord au lancement administratif de cette opération.

Il est décidé de créer une commission de travail sur ce sujet composée de : Mme BOOTZ, Mme RAKOTOMANANA, Mme VERPLANCKE, M. LECOCQ et M. LEFEBVRE.

Dans le même esprit, M. le Maire demande que deux autres commissions soient mises en place :

- La première ayant pour mission de réfléchir sur le futur stade de foot,
- La seconde sur le futur espace de la vie locale.

Après un tour de table, la commission stade se compose de : Mme ROUBAUD, M. GRUSON, M. DESBROSSES, M. LEFEBVRE. La commission espace de la vie locale : ROUBAUD, DESBROSSES, VERFAILLIE, GRUSON.

CULTURE ET LOISIRS

INFO : LE PRINTEMPS DES ARTISTES

Martine Lefebvre présente le programme de la journée culturelle du samedi 20 mars intitulée "Le Printemps des artistes". Cette journée est l'aboutissement d'un partenariat enthousiasmant, tout au long d'une année, avec le Centre chorégraphique national (CNN) implanté à Roubaix (spectacle "Danse windows" et ateliers de danse à Capinghem, spectacle "Present Memory" au Colysée de Roubaix). Le 20 mars divers spectacles, rencontres et expositions seront proposés aux capinghemmois.

M. BEAGUE regrette le manque d'implication dans la préparation de la journée du 20 mars de la part du milieu associatif concerné.

ELECTIONS

INFO : organisation des élections régionales des 14 et 21 mars 2010

Concernant la tenue des bureaux de vote pour les élections régionales du 14 et 21 mars, un tour de table est effectué. Pour rappel, la journée est divisée en 5 tranches horaires de 8h00 à 18h00, il est souhaitable d'avoir au moins 3 élus au sein du bureau. M. le Maire sera président du bureau de vote, M. GRUSON Jacques vice-président et Mme ROUBAUD Nathalie secrétaire. Enfin, pour le dépouillement, M. le Maire demande qu'il y ait un maximum de présents.

DIVERS

INFO : débat d'orientation budgétaire – préparation du budget primitif 2010

Il est décidé de réunir la commission des finances le 3 mars à 19h00 pour réfléchir à la stratégie à adopter pour le budget 2010 en matière de vote des taux liés à la fiscalité locale.

PROBLEMATIQUE DES PISTES CYCLABLES

Suite à l'article resté visiblement sans effet, qu'il a fait paraître dans le journal municipal de Février, M. BEAGUE demande quels pouvoirs et possibilités sont à la disposition du maire de CAPINGHEM pour faire respecter les pistes cyclables et les trottoirs que certains confondent avec des aires de stationnement.

M. le Maire répond que les services de police pourront être saisis.

Il est décidé d'adresser au préalable un courrier de mise en garde aux automobilistes indécents.

M. BEAGUE fera une proposition de courrier.

FIN DE SEANCE